

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 10
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vallées-d'Antraigues-Asperjoc - Travaux de voirie 2021.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc relatif aux travaux de voirie 2021 ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 9 novembre 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de voirie répondant d'une part à la nécessité d'amélioration sur deux secteurs de la commune déléguée d'Antraigues pour la desserte du hameau de Froment à partir de la départementale D538 et la sécurisation de l'accès au lieu-dit Lamothe et d'autre part à la reconstruction du mur de soutènement de la route de La Combe sur la commune déléguée d'Asperjoc.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 26 947 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 53 894 €, le reste étant autofinancé par la commune.
Ces 26 947 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune des Vallées-d'Antraigues-Asperjoc de 112 658 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 112 658 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établit à 85 711 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 26 947 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie des Vallées-d'Antraigues-Asperjoc pour financer les travaux de voirie 2021,
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune des Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, initialement de 112 658 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-02-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021